

Le CHSCTA s'est réuni en configuration hybride pour une séance ordinaire présidée par M^{me} Connan, secrétaire générale d'académie (SG), assistée de M. Bourgery, secrétaire général adjoint directeur des ressources humaines (DRH). 4 des représentants de la FSU étaient présents au rectorat :

- Guy Bourgeois (SNES).
- Matthias Carpentier (SNEP).
- Fabrice Lamquin (SNUIPP, secrétaire du CHSCT de l'Aube).
- Renaud Rouffignac (SNES, secrétaire du CHSCTA).

Ben Ali Foughali (SNUIPP, secrétaire du CHSCT des Ardennes) et Alexandre Carret (SNES, secrétaire du CHSCT de la Marne) ont également participé

Une déclaration liminaire intersyndicale (FSU, UNSA et SGEN-CFDT) est lue.

La crise sanitaire a été traitée en début de réunion. La SG a présenté la situation en se basant sur les données du point presse hebdomadaire du rectorat (<https://www.ac-reims.fr/presse-121933>). Dans l'académie de Reims, on constate une amélioration par rapport aux 2 semaines précédentes (les 3 derniers bilans sont accessibles) : aucune école, aucun établissement et seules 42 classes étaient fermés.

La fourniture de masques n'est plus un problème car les commandes et les livraisons se font régulièrement, pour tous les personnels. Pour les autotests, l'administration estime que les dotations sont actuellement satisfaisantes mais elle a reconnu que les quantités étaient insuffisantes dans un premier temps. Nous ne pouvons que déplorer que les AESH n'aient pas été servis en même temps que les autres personnels, ce qui peut être assimilé à un manque de reconnaissance - le CHSCT académique a d'ailleurs prévu de se pencher sur leurs conditions de travail l'an prochain en organisant une visite. Il n'est pas prévu de distribuer des autotests pour les personnels des CIO et des services académiques.

Il n'y a pas de nouvelles consignes relatives aux personnels en situation de fragilité. Ils peuvent donc encore être placés en autorisation spéciale d'absence (ASA).

La SG a conclu sur l'épuisement des personnels, évoqué par ailleurs dans la déclaration syndicale : tous les personnels sont concernés et... résilients car l'institution a continué de fonctionner. À titre d'exemple, les directeurs d'école doivent fournir un très important travail de recensement d'informations administratives pour permettre la collecte des tests salivaires par des laboratoires privés. La FSU a bien entendu interpellé l'administration sur la baisse de moyens qui se matérialisent par des suppressions de postes et les difficultés à recruter des contractuels pour occuper les quelques moyens alloués pour faire face à la crise. La charge de travail ne cesse de s'accroître, pour des raisons strictement budgétaires mais il ne semble pas d'actualité de la diminuer pour nous aider à accomplir nos missions dans un contexte pourtant très pénible.

2 avis ont été votés à l'unanimité par tous les représentants des personnels. Le premier concerne l'aération et la ventilation des bâtiments, notoirement insuffisantes et le second le développement d'un plan précis de prévention de la gestion d'une crise sanitaire afin de faire cesser les expérimentations et incertitudes avec lesquelles nous avons dû vivre durant ces 18 derniers mois.

S'il y a un assistant de prévention par circonscription dans le 1^{er} degré, il n'y en a que 81 pour 186 établissements du second degré. Ces personnes sont censées conseiller le chef d'établissement en matière de santé et sécurité au travail (point 5). Cette mission n'est absolument pas attractive car il n'est prévu aucune décharge horaire pour l'accomplir et les impétrants sont généreusement dédommagés de 70 € (brut) par mois, pendant 10 mois. Un troisième avis a été voté, lui aussi à l'unanimité, pour demander à l'administration de renforcer ce réseau.

L'académie a rédigé "*un protocole d'enquête suite à un acte suicidaire*" (point 6). Il pourra bien sûr être étendu à toute situation grave. Le point suivant (n° 7) a permis au DRH de présenter les premières mesures de mise en œuvre des préconisations émises à la suite d'une enquête du CHSCTA (cf. compte rendu de la réunion du 10 mars). Pour l'instant, il y a beaucoup plus d'intention et de réflexion que d'action mais il est vrai que l'administration n'a eu que peu de temps pour se retourner.

L'information... "canicule" attendra (point 8). Un document existait mais il ne prenait pas en compte la crise du covid et ne pouvait être diffusé en l'état, d'autant plus qu'une circulaire ministérielle doit être publiée. Quand ? Quelles informations ? En attendant, faites comme vous pouvez !

Enfin, quelques informations en santé et sécurité au travail devraient être diffusées à la prérentrée mais il faudra les préciser car ce qui a été montré manquait de concret (point 9).

Le point 10 était inscrit à la demande de la FSU. Un certain nombre de postes de PSY-EN sont vacants (sans titulaire) ou découverts (agent en arrêt ou temps partiel). Le rectorat cherche à recruter des personnels, contractuels, mais il n'y parvient pas. Les collègues s'inquiètent d'avoir à prendre en charge le travail supplémentaire qui découle de cette situation.

Les représentants des personnels FSU membres du CHSCT académique.